

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation  
**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D929**  
au territoire de la commune de AVESNES-LES-BAPAUME  
**TRAVAUX**  
reprise de la couche de roulement  
Section hors agglomération  
du 10 juillet 2023 au 13 juillet 2023

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 05/07/2023, par laquelle EIFFAGE, fait connaître le déroulement des travaux de reprise de la couche de roulement, du 10 juillet 2023 au 13 juillet 2023 pour une durée effective de 2 jours,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de reprise de la couche de roulement, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D929 du PR 8+61 au PR 8+1015, hors agglomération, du 10 juillet 2023 au 13 juillet 2023 pour une durée de 2 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Pas de Calais en date du 01 juin 2023 pour les travaux de renouvellement de la couche de roulement du 21 juin 2023 au 30 juin 2023,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de AVESNES LES BAPAUME et BAPAUME,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,



